

# La Vesancière

N° 106 - XXVII<sup>e</sup> année

*Juillet 2023*



Samedi 8 juillet  
Vesancy en fête

# FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

## « La Vesancière »

### Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

### Réception des prochains articles

jusqu'au 30 septembre 2023

A la mairie ou

auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

 **APPEL** à votre contribution !

Afin de rendre la lecture de la Vesancière plus attractive, n'hésitez pas de nous faire partager vos témoignages, expériences, comptes rendus de voyage, photos... ou autre.

MERCI !

### Distribution

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum  
(impératif de dates)

## Calendrier des animations du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023

**Samedi 8 juillet**

**MAIRIE**

**Fête Nationale**

**Dimanche 3 septembre**

**PEVV**

**pique-nique à la Vesancière**

**Mercredi 6 septembre**

**CLAV**

**ouverture du club**

**Vendredi 15 septembre**

**PEVV**

**conférence A. Malgouerné**

**Samedi 16 septembre**

**PEVV**

**journée du patrimoine**

**Jeudi 21 au dimanche 24 sept.**

**CLAV**

**voyage en Champagne**



## HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
Mardi de 18h à 19h30  
**Fermeture le lundi 14 août et  
le vendredi 1<sup>er</sup> sept. 2023**

**Permanences  
du maire et des adjoints :  
uniquement sur rendez-vous**

Tél : 04 50 41 53 55

mail : [mairie@vesancy.fr](mailto:mairie@vesancy.fr)

Web : [www.vesancy.fr](http://www.vesancy.fr)

## ETAT CIVIL

### *Naissances*

Kelyo Faustin - Quillerie 18mars 2023

Marius Grange 10 avril 2023

*Petit-fils de Pierre Bianchi*

### *Mariages*

Tham Levrier & Patricia Dunet  
6 mai 2023

Mathieu Angleys & Camille Léthoublon  
27 mai 2023

### Discours inaugural du maire pour la soirée festive du samedi 8 juillet

Mesdames Messieurs bonsoir,

Bonsoir et merci d'être présent ce soir pour cet avant 14 juillet.

Après l'animation « Tôt ou Tard » du mois de juin, la commission « fête et cérémonie » a eu à cœur de nous concocter cette soirée.

Un grand merci à Ghyslaine pour cette initiative et un grand merci à tous ceux qui ont entendu son appel ; tout d'abord l'association PEVV présidée par YANNICK qui c'est tout de suite engagée dans l'aventure et qui ce soir est à la barre du navire tout en tenant le bar.

Grand merci également au CLAV, l'association dirigée par « SUPER LISBETH » toujours prête à donner du temps pour les autres.

Je n'oublie pas également l'aide précieuse de personnes qui sont venues spontanément donner la main, de YOHAN qui sans lui, impossible de monter les chapiteaux, de GILLES notre adjoint aux travaux qui nous apporte la lumière, sans oublier ces dames du secrétariat pour les dossiers administratifs.

C'est l'école du cirque « Les Chrysalides » basée à Sergy qui va déambuler dans la rue principale du village avec leurs drôles d'engins pour vous inviter à participer à cet événement et qui ensuite nous présentera un spectacle enflammé.

Ensuite c'est « Les Rockabadass » Marie-Eve et Stéphanie qui bénévolement feront plusieurs apparitions qui feront monter la température.

Enfin le musicien Guillaume Tinta accompagné de son DJ vous feront danser jusqu'au bout de la nuit.

Les enfants ne sont pas oubliés, ils pourront s'éclater sur le château gonflable mais sans l'éclater si possible.

Les Foodtrucks sont là pour toutes les petites et grosses faims, et le bar pour vous désaltérer jusqu'à plus soif.

Très bonne soirée à tous, que la fête commence !

Et tout de suite, « Les Rockabadass » pour un nouveau show haut en couleur !

Merci

*Bernard Mugnier*



*Merci Roger ! pour cette belle participation  
à la fête Nationale*

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 4 avril et du 6 juin 2023

### URBANISME

#### Déclarations Préalables

- 180 route de la Combette - création champ photovoltaïques : *favorable.*  
108 C chemin de Pochet - générateur photovoltaïque : *favorable.*  
72 chemin de Pochet - générateur photovoltaïque : *favorable.*  
137 chemin de Crêt - remplacement porte garage, fenêtres et volets: *en cours d'instruction*  
93 route de la Combette - piscine : *favorable.*  
21 route de la Vesancière - exhaussement et affouillement de sol : *favorable.*  
99 route de la Combette - carport voiture : *favorable.*  
155 route de Bottenay - vélux encastré : *favorable.*  
71 route de Bottenay - panneaux solaires photovoltaïques : *favorable.*  
137 route de Divonne - changement de menuiseries extérieures : *en cours d'instruction.*

#### Permis de Construire

- Place du Château - bloc climatiseur : *en cours d'instruction*

### FINANCES

#### ♦ Budget

#### 1 - Vote du Compte Administratif (CA) 2022

Le maire quitte la séance lors du vote du Compte Administratif (CA). Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif : Françoise FONTAINE, 1<sup>ère</sup> adjointe, est proposée.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Crédits ouverts 2022	Réalisés 2022	Réalisés 2021
Dépenses	568 952,17 €	487 481,46 €	466 954,95 €
Recettes	568 952,17 €	740 715,01 €	554 578,69 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		253 233,55 €	87 623,74 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		44 408,01 €	
<b>Résultat de fonctionnement 2022 (A+ B)</b>		<b>+ 297 641,56 €</b>	

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2022	Réalisés 2022	Reste à réaliser
Section d'investissement			
Dépenses	519 406,46	244 465,37 €	0 €
Recettes	519 406,46	349 620,72 €	0 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		105 155,35 €	0 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		608 952,85 €	
Résultat d'investissement 2022 (A+ B)		+ 714 108,20 €	0 €
<b>Résultat définitif 2022</b>		<b>+ 1 011 749,76 €</b>	

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget de la commune.

Le maire reprend la présidence de la séance.

## 2 - Approbation du Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2022 : 253 233,55 €

Excédent d'investissement au 31/12/2022 : 105 155,35 €

Résultat global 2022 : 358 388,90 €

Résultat Définitif 2022 : 1 011 749,76 €

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme.

## 3 - Affectation du résultat de fonctionnement

Le compte administratif de l'exercice 2022 approuvé par l'assemblée fait apparaître un excédent de fonctionnement de 297 641,56 € correspondant au résultat de l'exercice 2022.

Il est proposé de reporter une part de cet excédent de 297 641,56 € en investissement au compte 1068 capitalisation des résultats pour 270 000 € et l'autre part en section de fonctionnement pour 27 641,56 €.

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, l'affectation du résultat de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## 4 - Budget Primitif 2023

### I. La section de fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	232 641,27	Produits des services et du domaine	186 800,00
Charges de personnel	250 000,00	Impôts et taxes	246 000,00
Autres charges de gestion	58 000,00	Dotations et participations	168 100,00
Atténuation de produits	60 000,00	Autres produits de gestion courante	23 495,71
Charges exceptionnelles	2 451,98	Produits exceptionnels	21 500,00
Dépenses imprévues	43 680,00	Atténuation de charges	2 784,00
Dotation aux amortissements	29 548,02		
		Résultat de fonctionnement reporté	27 641,56
<b>TOTAL</b>	<b>676 321,27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>676 321,27</b>

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 676 321,27 €.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...).

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

On retrouve aussi les autres services extérieurs (police municipale, transports, honoraires d'avocat, ADS, portage repas, contribution ONF...). Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

- Les dépenses du personnel ont tenu compte des mouvements de personnel (arrivée de l'agent d'entretien).
- Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.
- La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.
- Les charges exceptionnelles sont une enveloppe prévisionnelle pour secours et dots.

### Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégré :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil. Sont également incluses les recettes de l'ISDI.
- Les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2022 et d'une revalorisation des bases annoncées avec des taux inchangés par rapport à 2022.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles.
- Les produits exceptionnels intègrent la reprise du tracteur VALMET ainsi que les

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## II . La section d'investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement :	431 800,00	Apports, dotations et réserves	290 180,00
11. Logiciel	2 000	Subventions d'investissement :	62 500,00
12. Bois	15 000	12. Bois	900
13. Ecole	309 000	13. Ecole	0
14. Bâtiments divers	0	15. Voirie - réseaux	24 600
15. Voirie - réseaux	92 700	18. Château	37 000
16. Cimetière	10 600		
18. Château	2 500		
Non individualisée	50 000,00		
Dépenses imprévues	5 583,37		
<b>TOTAL</b>	<b>487 383,37</b>	<b>TOTAL</b>	<b>352 680</b>
		Amortissement des immobilisations	29 548,02
		Solde d'exécution section d'investissement	105 155,35
<b>TOTAL</b>	<b>487 383,37</b>	<b>TOTAL</b>	<b>487 383,37</b>

### Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- Le report des résultats d'investissement de l'année précédente : 105 155,35 €
- Les Taxes d'aménagement 16 680 €
- Le report de la section fonctionnement : 270 000 €
- Le solde du versement des subventions annoncées pour la Vesancière (24 600 €) et le château (phases 4 et pompe à chaleur) 37 000 € ;

### Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement intègrent :

- Des Frais d'études pour le projet voie et parking ainsi que le réaménagement du Bourg
- Lancement du projet Ecole (maitrise œuvre et travaux)
- Provision pour des acquisitions de terrain 50 000 €

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif (BP) pour l'année 2023 présenté ci-dessus.

### ♦ Vote des taux d'imposition

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de TH. En 2023, comme en 2022, le produit de la TH sur les résidences principales sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes. La perte de recettes engendrée est compensée par le **transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**. L'éventuel écart restant sera corrigé par un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur.

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

D'autre part, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation déterminés en 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

À compter de 2023, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, **THRS**, qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises,
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts ;
- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V.).

Ainsi, il est proposé de conserver les taux de 2022 et de voter les taux suivants pour 2023 :

**TFPB : 22,39 %**

**TFPNB : 38,69 %.**

Il est également proposé de reconduire en 2023 le niveau du dernier taux de taxe d'habitation décidé par le Conseil Municipal, à savoir 14,35 %.

**THRS : 14,35 %**

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote les taux d'imposition de TFPB, TFPNB et la THRS pour, respectivement à 22,39 %, 38,69 % et 14,35 %.**

## ♦ **Demande de subvention exceptionnelle - Ecole**

La classe des grands (du CP au CM2) a pour projet de partir en classe découverte à Bruxelles. Ce séjour durera 5 jours du 5 au 9 juin 2023 avec 19 élèves de l'école de Vesancy. Le budget total du voyage est de 11 200 €

La classe, par le biais de la coopérative scolaire, a organisé des actions afin de récolter des fonds, elles ont rapporté 6 575 €. Une participation de 25€/jour et par enfant sera également demandée aux parents (2375 € de participation des parents), une subvention de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Ain a été versée d'un montant de 750 €. Soit un total de 9 700 €.

La coopérative scolaire sollicite donc une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour finaliser le financement de ce projet.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'allouer une aide exceptionnelle à la coopérative scolaire, afin d'aider le financement du projet, d'un montant de 1 500,00 €.**

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## ♦ Subventions aux associations pour 2023

Les élus faisant partie du bureau d'une des associations ne prenant pas part au vote, seules 9 voix seront comptabilisées pour ce vote.

ASSOCIATIONS/ INSTITUTIONS	Montants 2023
CLAV VESANCY	250,00
PATRIMOINE ENVIRONNEMENT VESANCY	250,00
SOCIETE DE CHASSE DE VESANCY	250,00
LES AMIS DE LA CHAPELLE RIANMONT	250,00
SCRAP'OXYGENE	250,00
VOL LIBRE	250,00
*AMICALE EHPAD Divonne	200,00
AMICALE EHPAD Tougins	200,00
MERCREDI DE NEIGE	45,00
*LE VERGER DU TIOCAN	200,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>2 145,00</b>

L'assemblée, par 9 voix Pour, décide d'accorder les subventions 2023 aux associations sur la base du tableau présenté ci-dessus.

## ♦ Tarifs périscolaires

Depuis 2018, le règlement intérieur ainsi que les tarifs des services périscolaires n'ont pas été revus. Il convient d'apporter des modifications à la délibération du 5 juin 2018.

Il est proposé de mettre à jour les règlements et d'augmenter les tarifs comme ci-dessous :

Forfait trimestriel lissé sur l'année scolaire (36 semaines soit 12 semaines par trimestre).

Une tarification **unique par prestation et par trimestre** sera appliquée ; ce qui correspond à une augmentation de 0.25 cts par heure.

Présence/semaine	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
Garderie du matin (1heure)	39 €	78 €	117 €	156 €
Garderie du soir 1 <sup>ère</sup> heure	39 €	78 €	117 €	156 €
Garderie du soir 2 <sup>ème</sup> heure	39 €	78 €	117 €	156 €

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Une tarification **unique par prestation et par trimestre** peut être appliquée pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1425 €. Ce qui correspond à une augmentation de 0.25 cts par heure.

Présence/semaine	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
Garderie du matin (1heure)	30 €	60 €	90 €	120 €
Garderie du soir 1 <sup>ère</sup> heure	30 €	60 €	90 €	120 €
Garderie du soir 2 <sup>ème</sup> heure	30 €	60 €	90 €	120 €

Pour prétendre à la tarification réduite, les familles devront présenter, à l'inscription le dernier avis d'imposition reçu.

Le tarif de base s'applique pour les personnes n'ayant pas ou ne présentant pas d'avis d'imposition.

Hors abonnement, tarif de la prestation occasionnelle : **4,50 €**

Ce qui équivaut à une augmentation de 0,50 cts par heure.

Les dépassements de durée au-delà de l'heure de fermeture du service de garderie feront l'objet d'une facturation proportionnelle au retard constaté, calculée sur la base de **20 € de l'heure**.

**L'assemblée délibérante :**

à **10 voix Pour et 1 Abstention APPROUVE** les nouveaux tarifs.

à **l'unanimité APPROUVE** les nouveaux règlements périscolaire et garde du midi annexés au compte rendu,

**PRECISE** que les changements seront intégrés dans les règlements respectifs des services pour la rentrée scolaire 2023-2024.

## TRAVAUX

### ♦ **Stockage de déchets inertes**

#### **Convention de remblaiement de l'ISDI « Mollière » entre la commune de Vesancy et la SASU PELICHET TP**

**RAPPEL :** Le site est une ancienne carrière qui était exploitée par la société PELICHET Albert SAS jusqu'en 2006.

Il a été proposé alors de substituer à la remise en état initiale, un projet de remblaiement du site avec des matériaux inertes issus des terrassements de divers chantiers de l'entreprise, tous situés dans le Pays de Gex. Le principe a été acté dans le dossier de cessation d'activité de la carrière et une convention a été établie entre la commune, propriétaire des terrains, et l'entreprise.

Le remblaiement a donc été conduit jusqu'en 2020, date à laquelle la Préfecture a demandé à l'entreprise de régulariser la gestion du site sous la forme d'un enregistrement pour une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Après plusieurs mois de procédure, la Préfecture a délivré un Arrêté Préfectoral d'Enregistrement en date du 21 juillet 2022.

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

En octobre 2022, la société SASU PELICHET TP est devenue le nouvel exploitant du site en lieu et place de la SAS PELICHET Albert, changement enregistré par les services de la Préfecture.

Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention. Celle-ci s'inscrit dans la continuité d'une opération de remblaiement qui a commencé en 2006 et verra le site entièrement remis en état dans 5 ans à compter de la délivrance de l'A.P.E., soit en 2027.

Le maire précise qu'il est confiant qu'en à la traçabilité permettant de garantir la qualité et la quantité des déchets entrants sur l'ISDI.

Des échanges documentaires ont lieu entre le producteur ou détenteur des déchets et l'exploitant de l'ISDI et entre l'exploitant et la DREAL. Ces échanges permettent le bon fonctionnement de l'ISDI et confirme la bonne gestion des déchets inertes sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement. Un contrôle des services de l'Etat est réalisé sur les ISDI.

**L'assemblée délibérante, à 10 voix Pour et 1 abstention ),**

**Approuve** La convention telle que présentée

**Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche et signer tout document administratif et comptable se rapportant à l'objet de la présente délibération.

## ♦ ENEDIS

### **Conventions de servitudes entre ENEDIS et la commune de Vesancy**

Des travaux sur la parcelle A 84 (vers la route de la Combette, lieu-dit Au Mont) pour la ligne HTA ont été effectués par ENEDIS, de ce fait deux conventions de servitudes ont été signées le 08/11/2022 :

Une avec la référence SERV 1944146 qui concerne des ouvrages électriques 20 000 volts moyennant une indemnité de 100 € et

une autre avec la référence SERV 1944133 qui concerne la ligne souterraine de 20 000 volts moyennant une indemnité de 70 €.

Il y a lieu de réitérer ces conventions par acte notarié afin de leur donner un caractère authentique. Les frais sont à charge de la société ENEDIS.

Après avoir pris connaissance des conventions de servitudes, il est proposé de régulariser la situation entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de Vesancy le 04 avril 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle A84 appartenant à la commune de Vesancy, moyennant deux indemnités une de 100 € et une de 70 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « Mandataire »), à l'effet de :

**SIGNER** tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS,

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

FAIRE toutes les déclarations

Le Mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes déclarations du Mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**Autorise** le Maire à signer les actes notariés constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

## ♦ **Mur de la cour d'école / maison Favre**

Le mauvais état du mur de la cour de l'école nécessite des travaux, en effet celui-ci se dégrade et des débris tombent chez Mme FAVRE.

L'entreprise VEROT a donc été mandatée pour effectuer une estimation du coût.

Le montant total du devis est de 3 444,00 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**VALIDE** la proposition de l'entreprise VEROT pour un montant total de 3 444,00 TTC

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

## ♦ **Travaux voirie - enrobés projetés**

La société SPIE BATIGNOLLES a effectué un repérage dans le village afin d'évaluer le coût des travaux à prévoir pour la réparation des chaussées. Le devis s'élève à 26 622 TTC. Il y a lieu de demander à l'entreprise si le balayage est compris dans le devis car celui-ci n'est pas précisé.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**VALIDE** la proposition de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES pour un montant total de 26 622,00 TTC

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

## ♦ **Projet de création d'une salle de classe et ses annexes**

**Demande de subventions pour le projet de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes.**

La réalisation de ses travaux a été estimée à 791 600 € Hors Taxe ;

**Considérant** que ce type de travaux peut bénéficier d'aides financières du conseil départemental de l'Ain, du conseil régional et d'autres organismes ;

**Vu** le du plan de financement prévisionnel joint en annexe ;

**L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières, aux taux les plus élevés, auprès du Conseil départemental de l'Ain, de l'Etat, de la Région et tout autre organisme pour accompagner la commune dans les travaux de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes.

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## Choix de la société pour la réalisation de la mission SPS pour le projet de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes

Les travaux de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes nécessitent une mission de coordination Sécurité et de Protection de la Santé. Une consultation a été lancée.

Quatre sociétés ont répondu.

Sociétés	Propositions HT
ALPES CONTROLES de Bourg-en Bresse	5 840 €
QUALICONSULT	6 000 €
APAVE de Bourg-en Bresse	3 925 €
SOCOTEC de Bourg-en Bresse	5 845 €

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,  
CONFIE à la société APAVE la mission de SPS,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette mission.

## Choix de la société pour la réalisation de la mission Bureau de contrôle pour projet de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes

Les travaux de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes nécessitent de mandater un bureau de contrôle pour les missions suivantes :

LE : Solidité des existants

L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

PS : sécurité des personnes dans les constructions

SEI

Hand : accessibilité des constructions

Att Hand

VIEL

Trois sociétés ont répondu.

Sociétés	Propositions HT
QUALICONSULT	6 480 €
APAVE de Bourg-en Bresse	4 934 €
SOCOTEC de Bourg-en Bresse	7 550 €

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,  
CONFIE à la société APAVE la mission de contrôle,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette mission.  
PRECISE que les crédits sont prévus sur l'opération budgétaire bâtiment divers.

## FORÊT

### ♦ Programme de travaux en forêt pour 2023

L'agent technique de l'ONF, Monsieur TABART Médéric, a fait parvenir le programme de travaux pour 2023 en mairie, il est proposé de retenir les travaux suivants :

Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

- Travaux d'infrastructure : entretien des renvois d'eau (route forestière à John et route forestière de la Gouille) : 1 310 € HT.
- Travaux sylvicoles subventionnables : intervention en futaie irrégulière (parcelles 26 et 27) pour 11 500 € HT (subventionnable à 40% par Sylv'acctes).
- Travaux touristiques : abattage, façonnage (routes forestières de la Vesancière, Pré Bracque et antenne) pour 660 € HT.

**Total des dépenses liées à l'exploitation et l'entretien des forêts à prévoir pour le budget 2023 :**

**Dépenses de fonctionnement : 1 970 € HT soit 2 298 € TTC.**

**Dépenses d'investissement : 11 500 € HT soit 12 650 € TTC.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**Approuve** les travaux 2023 visés ci-dessus et proposés par l'ONF,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le programme des travaux et tous les documents liés à ce programme.

**Précise** que les dépenses sont prévues au compte 61524 pour les dépenses de fonctionnement et au compte 2117 pour les dépenses d'investissement.

### ♦ Demande de subvention SYLV'ACCTES

Les travaux concernant l'intervention en futaie irrégulière sur les parcelles 26 et 27, proposés par l'ONF, peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par l'association SYLV'ACCTES Rhône-Alpes. Pour rappel, l'estimation de ces travaux est de 11 500 € HT. Il est donc proposé de solliciter l'association pour demander une subvention au taux le plus élevé pour les travaux sylvicoles précisés ci-dessus.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**Autorise** le Maire à solliciter de l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes une subvention au taux le plus élevé pour les travaux en forêt précisés ci-dessus et dont le coût hors taxe est estimé à 11 500 € HT,

**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## VIE LOCALE - ANIMATION

### ♦ Devenir de la DSP ( Point rencontre et location de salle)

Le maire rappelle que la DSP (Délégation de Service Public) arrive à son terme fin octobre. Il est proposé d'en un premier temps de récupérer la gestion des salles. Etant donné qu'un agent d'entretien a été embauché à mi-temps en février, le maire propose de lui augmenter son temps de travail afin qu'il s'occupe de la gestion des salles (état des lieux entrant et sortant, ménage...).

Concernant le point rencontre, si la commune souhaite renouveler la DSP il y aura lieu de faire un appel d'offre. Monsieur HOORELBEKE a demandé à avoir un bail commercial.

Monsieur le Maire pointe du doigt le fait que la cantine dans l'ancienne cure ne sera peut-être plus utilisable pendant les travaux de réhabilitation de l'appartement du dessus.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,  
ACCEPTÉ de reprendre la gestion des salles et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens.**

**REFUSE de faire un bail commercial,**

**PRÉCISE que pour l'instant l'appel d'offre pour la DSP point rencontre ne sera pas lancé afin d'avoir une solution de secours en cas de besoin de locaux pour accueillir les enfants de la cantine.**

### ♦ Animations

#### TÔT 'OU T'ARTS

Dépenses liées à la manifestation du jeudi 22 juin : 1000 € pour la prestation et 185 € pour les repas des artistes. Les associations CLAV et PEVV étaient présentes pour tenir buvette et petite restauration.

#### Fête Nationale

Dans l'impossibilité de trouver une société pour réaliser des illuminations sur la façade du château, dans le budget accordé, il est proposé à l'école du cirque Chrysalide de faire un spectacle de rue (déambulation et jonglage). Les dépenses liées à cette manifestation sont de 1900 € auquel s'ajoute les repas de 15 artistes.

Il y aura également 2 ou 3 interventions de l'association PIN'UP de Marie-Ève. Les repas et boissons seront également à prévoir. Le maire propose de donner une petite participation financière à cette association.

*L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site [www.vesancy.fr](http://www.vesancy.fr) sous l'onglet « Mairie », sur le panneau d'affichage et sur panneau pocket.*

## Lundi de Pentecôte 29 mai 2023

C'est par une belle journée ensoleillée que de nombreux paroissiens et tous les Amis de la Chapelle se sont retrouvés pour le traditionnel pèlerinage annuel à Notre Dame de RIANTMONT, ce lundi de Pentecôte 29 mai 2023.



Affluence nombreuse pour la messe en plein air, concélébrée par les prêtres du Doyenné, avec des chants que les plus anciens ont eu plaisir à reprendre.

La journée s'est agréablement poursuivie par le pique-nique tiré des sacs, sous les ombrages des arbres.

Les stands de buvette, sandwichs et pâtisseries « maison » ont été très appréciés, au point qu'il aurait encore fallu un peu plus de sandwichs et de gâteaux.

Un beau moment de prière, de rencontre et de convivialité autour de nos prêtres.



Nombreux regrettent sincèrement la kermesse des années passées, (photo de la kermesse en 2011) dans la cour du château, avec grillades au feu de bois, frites ou gratins... Mais l'équipe organisatrice sans relève véritablement engagée, prend de l'âge et les nouveaux locaux communaux ne permettent plus une telle organisation.

## TOMBOLA

Le tirage de la tombola a eu lieu ce 20 juin et 34 lots ont été remis aux heureux gagnants.

Un très grand MERCI à toutes les personnes qui nous ont réservé un bon accueil. Et rendez-vous le 20 mai 2024 pour notre prochain pèlerinage.

# PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

## ***Pique-nique au chalet de la Vesancière*** ***Dimanche 3 septembre 2023***

Ouvert à tous !

Deux départs sont prévus au parking du hangar communal

⇒ 9h pour les bons marcheurs.

⇒ 10h pour, éventuellement, le co-voiturage jusqu'à la baraque des chasseurs,  
puis une montée à pied d'une trentaine de minutes jusqu'au chalet.

Chacun apporte son pique-nique.

Annulation en cas de pluie

# JOURNÉES DU PATRIMOINE 2023

animées par

## Alexandre Malgouverné

### Vendredi 15 septembre

Conférence à la salle Balthazar à 20h30

*Les noms et lieux du Jura*

*L'usage de la montagne depuis le Moyen âge*

### Samedi 16 septembre

Balade commentée dans le village et environs

Départ de la place de la Batteuse à 14h30



Après plusieurs années, la structure en bois de la pyramide fleurie avait besoin d'être refaite à neuf. Merci à François Beudet d'avoir fourni généreusement les planches.

## CONCOURS DE BOULES 2023

Le dimanche 25 juin, par une belle journée ensoleillée, 8 doublettes se sont affrontées pour la deuxième année entre le **CLAV** et la **SOCIETE DE CHASSE**. Elles se sont déroulées en deux parties : une le matin et l'autre après le repas estival et les coupes furent attribuées à :



1 - Roger Roch et Gilles Court (CLAV)

2 - Cambouis et Mathieu (CLAV)

3 - Gilles Billion et B. Mugnier (Sté de chasse)



## Voyage en CHAMPAGNE

Du jeudi 21 au dimanche 24 septembre 2023

Épernay, visite d'une grande maison de Champagne

Reims, visite guidée

Hautvillers (Dom Pérignon)

Croisière sur la Marne

Troyes, visite guidée

Il reste quelques places...

790 € tout compris + chambre individuelle (124 €)



### INSCRIPTIONS avant le 20 JUILLET 2023

Après de Lisbeth Ducret (04 50 41 56 87) ou Eliane Jonker (04 50 42 39 39)

Avec acompte à l'inscription de 400 € et solde avant le 30 août 2023.

Réouverture du CLAV  
Mercredi 6 septembre 2023

# CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

## Classe de découvertes des grands à Bruxelles et en Flandres

### Les transports



Tout d'abord, nous avons fait le covoiturage. Ensuite, nous sommes arrivés à l'aéroport, de Genève et nous avons pris l'avion pour aller à Bruxelles.

A Bruxelles nous sommes sortis de l'aéroport et nous avons pris le train. Puis, nous avons pris le métro.

Nous avons utilisé nos pieds pour aller à l'auberge. Le lendemain matin nous avons pris le bus pour aller jusqu'au métro. Après, nous avons pris le bus. Ensuite, nous sommes allés à la gare pour prendre le train pour Gand.

*Olivia CP Lélia CE2*

### Auberge



Quand nous sommes allés à Bruxelles, nous sommes allés dans une auberge qui s'appelle :

«Auberge des Trois Fontaines». L'auberge était située à côté de la plus belle forêt de

Belgique : la forêt de Soignes.

Dans l'auberge il y avait un restaurant qui s'appelait Païda.

L'auberge, en vérité, était située dans un centre sportif réservé aux jeunes du monde où l'on pratiquait le tennis, le foot, le basket...

*Damien CM1, Amir CM2*

### Bibliothèque Royale



Nous sommes allés à la bibliothèque royale et nous avons vu des manuscrits très anciens qui avaient plus de mille ans. Nous avons appris que pour faire des Enluminures, il faut placer des feuilles d'or et qu'il fallait une pince pour placer tout doucement pour que ça ne se casse pas ainsi que le fait que nous avons aussi besoin d'un pinceau pour mettre une espèce de colle dessus.

Les manuscrits étaient la collection du Duc de Bourgogne. Nous avons regardé des petits films sur l'ancien temps et nous avons répondu à des questions. Il y avait plusieurs niveaux.

Pour faire les exercices, nous avons tous des bracelets. Nous nous sommes aussi entraînés à écrire à la plume et nous avons aussi écouté des petites histoires pour nous apprendre plus de choses.

*Alicia CM2 Nell CM1*

### Centre belge de la bande dessinée

Nous sommes allés au musée de la bande dessinée.



Quand nous sommes rentrés dans le musée nous avons vu la fusée de Tintin et la statue de la tête de Tintin qui est en pierre. Peu après, nous avons vu les livres qui pendaient au plafond grâce à de la ficelle. Nous sommes allés vers les escaliers du 2e étage juste à côté de la statue, il y a le cadre du créateur de Tintin (Hergé). Nous sommes allés au 2e.

Nous avons vu leurs origines comme par exemple le lit où ils ont grandi. Dans une des salles il y a une espèce de série de Boeirk et dans cette salle il y a une roue ou si l'on regarde le côté de cette roue nous voyons Lucky Lucke sur un cheval qui galope. Puis nous sommes allés au 3e étage.

Nous avons vu une maison de Schtroumpf très grande. Nous pouvions même rentrer dedans. Puis nous sommes allés au 4e étage.

Et nous avons vu les cabanes de monsieur Poilu. On aurait dit que c'était un terrain de jeux immense et il y a un endroit où il y a une petite bibliothèque avec que des albums. Puis nous sommes redescendus au 1e étage parce que nous avons fini le tour. Au final, nous sommes allés au magasin pour acheter des B.D., des mangas et des cahiers de coloriage.

*Soren CM2 et Nicolas CE1*

# CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

## Repas Bruxelles



À Bruxelles, nous avons mangé des repas que tout le monde choisissait. Nous avons mangé des plats de toutes les sortes mais surtout des repas avec des frites. En Belgique, c'est une spécialité donc il y a beaucoup de friteries.

Des fois, nous mangions des burgers, des quiches lorraines, des tartines qui pouvaient avoir plein de sortes de garnitures, des nuggets, des croque-monsieur/croque-madame, des gaufres, des glaces et des granités.

Nous avons donc mangé un peu de tout et de bon cœur.

*Pierre CM1 et Noam CP*

## Visite du château des Comtes de Flandres



Nous avons visité le château des Comtes de Flandres. Ce château est situé à Gand. Il a 800 ans.

Il est encore en très bon état car il est situé au milieu de la ville. Les intrus étaient repérés rapidement et ne pouvaient approcher le château. Les douves étaient en fait une rivière confluant de la Lys et l'Escaut.

Dans ce château, il y avait une chapelle, une salle d'armes, une salle du trône et une salle de torture. Tout était très bien conservé.

Certains ont eu le vertige sur le chemin de ronde, mais tout le monde a aimé cette visite.

*Axel et Armand CM1*

## Musée des sciences naturelles

Il y a quatre galeries : une sur les dinosaures, une sur l'évolution, une sur la biodiversité et Luminopolis.



La galerie des dinosaures, est une galerie avec des squelettes de dinosaures, avec des os de dinosaures et des fossiles. Sur ces fossiles, il y a des traces de coquille d'escargot.

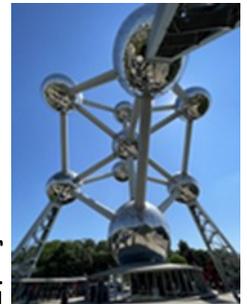
Il y avait aussi la galerie de l'évolution où nous avons vu des images d'animaux qui évoluaient.

Ensuite, nous sommes allés dans la galerie de la biodiversité. Au final, nous sommes allés dans la galerie de Luminopolis, dans cette galerie nous avons fait des énigmes sur des tablettes.

*Cassis CM1, Swann CE2*

## Atomium

L'Atomium est un monument architectural représentant un assemblage d'atomes. L'Atomium à neuf boules (neuf atomes). L'Atomium est fait de métal et d'aluminium.



Dans l'Atomium il y a un ascenseur élu le plus rapide d'Europe en 1958. C'est incroyable d'être dedans ! L'Atomium mesure 102 m de haut. Nous pouvions voir une grande partie de Bruxelles. C'était très joli.

Il y avait une installation «sons et lumières» avec des LEDs qui changeaient de couleurs en fonction de la musique. Il y avait trois parties. La partie basse, la partie du milieu et la partie du haut.

*Kaly et Livia CE2*

## Le planétarium



Le dernier jour, nous sommes allés au planétarium. Nous sommes rentrés dans le bâtiment puis nous nous sommes installés sur des sièges. Nous avons regardé le plafond puis on nous a expliqué des choses sur l'espace. Ensuite, il y avait un coyote qui disait n'importe quoi. Par exemple que le soleil était un aspirateur. À la fin, nous nous sommes levés puis nous avons acheté des souvenirs et nous sommes partis.

*Harmonie CM1, Calee CE1*